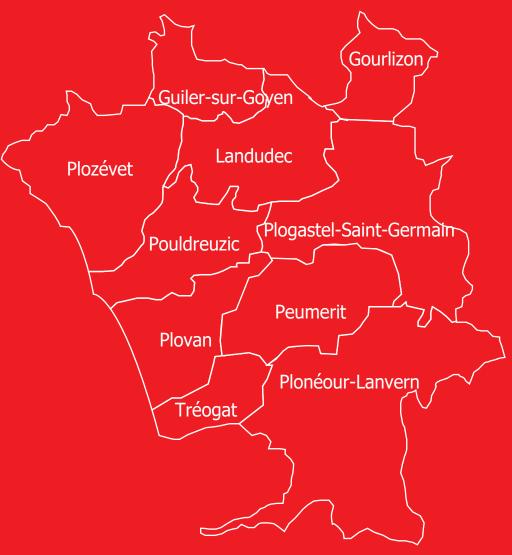
2019

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden

RAPPORT ANNUEL

Défense incendie et bornes de puisage















COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN

RAPPORT ANNUEL DEFENSE INCENDIE ET BORNES DE PUISAGE

EXERCICE 2019

PREAMBULE

Suivant l'article L 2255-1 du Code général des Collectivités Territoriales, la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) a pour objet d'assurer « en fonction des besoins résultants des risques à prendre en compte, <u>l'alimentation en eau des moyens des services d'Incendie et de Secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. »</u>

Suivant le même article, le service public de DECI est sous la responsabilité du Maire qui agit en tant qu'autorité de police.

Il précise également que **les communes** sont « compétentes pour la création l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'Incendie et de Secours. »

Extrait du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie :

« L'aménagement de poteaux incendie permet au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de disposer d'une capacité hydraulique nécessaire à ses missions de lutte contre l'incendie, à partir des réseaux d'adduction d'eau sous pression.

Les poteaux incendie sont alimentés soit par le réseau public, soit par un réseau privé sous pression.

Leur installation se fait uniquement si le réseau est suffisamment dimensionné pour fournir un débit unitaire à chaque appareil et un débit simultané sur plusieurs appareils, en fonction du niveau de risque.

Il existe trois types de poteaux incendie :

- Poteau incendie de DN 80 mm,
- Poteau incendie de DN 100 mm.
- Poteau incendie de DN 150 mm.

Cas des poteaux incendie à emploi restreint

Les poteaux incendie de 100 mm et de 150 mm n'atteignant pas le débit minimum requis, sont considérés comme étant opérationnels « à emploi restreint » dès lors que leur débit est supérieur ou égal à 30 m³/h sous un bar de pression dynamique. Ces hydrants permettent, malgré leur débit faible, d'alimenter correctement au moins une Lance à Débit Variable (LDV) de 500l/mn (30m³/h).

En raison du faible débit qu'ils peuvent fournir, tous les poteaux incendie de 80 mm dont le débit est supérieur à 20 m³/h, sont considérés comme opérationnels à emploi restreint. »





SOMMAIRE

1	LA I	DEFENSE INCENDIE	4
		GESTION DU SERVICE	
		Interlocuteurs	
		EVOLUTION DU PARC	
	1.4	CONTROLES ET TRAVAUX.	8
	1.5	BILAN FINANCIER	11
,	LES	BORNES DE PUISAGE	12
	2.1	GESTION DU SERVICE	12
		DEMANDE D'AUTORISATION DE PUISAGE	
	2.3	LES CONSOMMATIONS	15
		BILAN FINANCIER.	



1 LA DEFENSE INCENDIE

1.1 GESTION DU SERVICE

- Le service EAU de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden assure le contrôle, le renouvellement et l'entretien des poteaux incendie du territoire communautaire. Le parc incendie est constitué de 450 hydrants.
- Il y a lieu de préciser les interventions du budget annexe de l'eau en matière de défense incendie
 - Compétence EAU « la création, le renouvellement et l'entretien du réseau d'eau, ainsi que tous matériels et installations, y compris les matériels relatifs à la protection incendie, dépendant des ouvrages du réseau de distribution »
 - Décisions de la Commission Eau du 19/09/14
 - Prise en compte de l'installation d'un poteau incendie uniquement dans le cas d'un intérêt public
 - Possibilité d'installer un poteau incendie si absence de travaux importants : montant maximum 2 000 €HT, le reliquat étant à la charge du demandeur. La priorité du réseau d'eau potable n'est pas d'assurer la défense incendie mais de conserver une eau de bonne qualité jusqu'aux abonnés.
 - Contrôle des poteaux et bouches incendie publics : il a été décidé de pérenniser le contrôle des poteaux incendie privés suivi actuellement.
 - Les réserves (type bâche) ne sont pas prises en compte.
 - o Décret d'application du 27 février 2015 de l'article 77 de la loi du 17 mai 2011
 - La loi de mai 2011 confirmait que la DECI était un pouvoir de police spéciale du maire, que les investissements y afférant étaient à la charge du **budget général de la commune**, et enfin que cette compétence était transférable aux EPCI. *Maire info AMF*

Conditions d'exploitation du service

Le délégataire du service eau potable, est la société SAUR France et dans le cadre de l'exploitation du réseau assure la transmission des informations de disponibilité et d'indisponibilité au SDIS des installations de lutte contre les incendies en lien avec le réseau d'eau potable.

Le service du contrôle, réalisé tous les 2 ans, est intégré aux différents contrats d'affermage pour l'ensemble du territoire par signature d'avenants à compter du 1^{er} janvier 2015.

A compter de 2022, la récurrence des contrôles sera de passera de 2 à 3 ans (3 ans étant la période réglementaire). La mise à niveau du parc depuis 2014, doit permettre de conserver une excellente disponibilité des équipements tout en diminuant le coût des contrôles.

Un marché d'entretien et de renouvellement a été attribué, durant l'année 2019 pour 1 an, renouvelable 2 fois pour 1 an supplémentaire à :

- le lot 1 : peinture des poteaux incendie (consultation réservée conformément à l'article 15 du Code des Marchés Publics) à l'ESAT du pays bigouden.
- le lot 2 : entretien et remplacement des poteaux incendie à la société SAUR France.



1.2 INTERLOCUTEURS

• Communauté de communes

Madame la Présidente de la communauté de communes

2A, rue de la Mer

29710 POULDREUZIC

Téléphone: 02.98.54.49.04

• SAUR REGION BRETAGNE

Monsieur le directeur Emmanuel DURAND

Rue Pierre Teilhard De Chardin

ZA Sequer Nevez

29120 PONT L'ABBE

Téléphone: 02.98.82.73.12

ESAT du Pays Bigouden

Madame la directrice Katell SALAUN

ZA de Kerlavar

29720 PLONEOUR LANVERN

Téléphone: 02.98.87.66.85



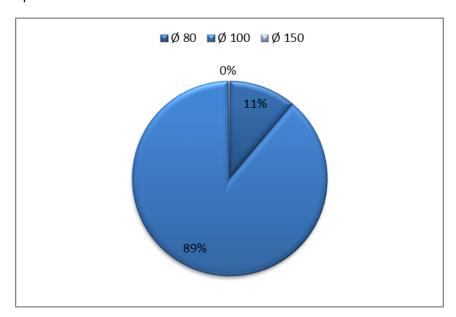
1.3 EVOLUTION DU PARC

• REPARTITION DU PARC

Les 454 installations se répartissent de la façon suivante :

- 1 de Ø150
- 402 de Ø100
- 51 de Ø80

Graphique 1 : répartition du parc



<u>Tableau 1</u> : répartition du parc par commune et année du dernier contrôle

CON AN ALINIEC		Poteaux					
COMMUNES	Ø 80	Ø 100	Ø 150	privé	BI	total	contrôle
GUILER SUR GOYEN	0	6	0	0		6	2018
GOURLIZON	0	17	0	0		17	2019
LANDUDEC	0	27	0	0		27	2019
PEUMERIT	6	4	0	0		10	2019
PLOGASTEL SAINT	2	24	0	3		26	2019
GERMAIN	2	24	U	3		20	2019
PLONEOUR LANVERN	4	109	0	0	3	116	2019
PLOVAN	11	41	0	0		52	2018
POULDREUZIC	11	62	0	0		73	2018
PLOZEVET	14	100	1	3		115	2018
TREOGAT	3	9	0	0		12	2018



CONFORMITE DU PARC

Les débits de référence (Guide départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie – Edition 2017) pour les poteaux incendie sont :

Poteau incendie DN 80 mm

- Opérationnel à emploi restreint si : débit ≥ 20 m³/h (sous 1 bar)

- Non opérationnel si : débit < 20 m³/h

Poteau incendie DN 100 mm

- Opérationnel si : débit ≥ 60 m³/h (sous 1 bar)

- Opérationnel à emploi restreint : 60 m³/h > débit ≥ 30 m³/h (sous 1 bar)

- Non opérationnel si : débit < 30 m³/h

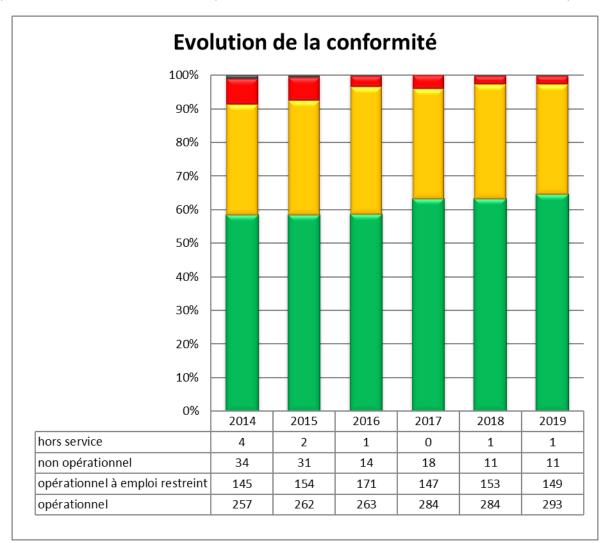
Poteau incendie DN 150 mm

- Opérationnel et conforme si : débit ≥ 120 m³/h (sous 1 bar)

- Opérationnel à emploi restreint si : 120 m³/h > débit ≥ 30 m³/h (sous 1 bar)

- Non opérationnel si : débit < 30 m³/h

Graphique 2 : évolution de la conformité du parc aux 31 décembre des 6 dernières années aux critères précédents.





Dans le règlement département 2017 de la D.E.C.I., les poteaux de Ø80 sont automatiquement classés en « opérationnel à emploi restreint ». Le tableau précédent prend en compte cette modification.

Le poteau incendie 29 au lieu-dit Keravel à Plonéour-Lanvern est hors service au 31/12/2019.

Il en résulte que 292 délivrent un débit de 60 m³/h au moins à une pression minimale d'un bar pour les Ø100. Les 162 restants se répartissent de la façon suivante (liste des hydrants non opérationnels en annexe 1) :

- 100 PI Ø100 sont opérationnels à emploi restreint.
- 10 PI Ø100 sont non opérationnels.
- 49 PI Ø80 sont opérationnels à emploi restreint.
- 2 PI Ø80 sont non opérationnels.

Ces cas résultent de la configuration particulière du réseau de distribution d'eau potable et ne peuvent être traités, à quelques exceptions près, que par le biais de renforcement de canalisations qui peuvent demander un délai de mise en œuvre de plusieurs années à la charge des communes, ou s'avérer disproportionné vis-à-vis des besoins d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

A noter sur la commune de Landudec, en 2019, une nette amélioration de la défense incendie (+ 5 PI opérationnel) en raison de la mise en place d'une nouvelle pompe de surpression sur le réseau.

Pour les points, où la D.E.C.I n'est pas assurée par le réseau de distribution d'eau, il appartient aux communes de se rapprocher du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour savoir si ce dernier requiert des mesures compensatoires (mise en place de réserves d'eau par exemple).

MODIFICATIONS SUR LE PARC

Tableau 2: évolution du parc en 2019

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	OBSERVATIONS
Plonéour Lanvern	130	100	Route de Tréméoc	Installation	Charge lotisseur
Plovan	55	100	Résidence des 4 vents	Installation	
Pouldreuzic	76	100	Rue des Mésanges (lot 14)	Installation	En attente de pose

³ nouveaux poteaux incendie ont été installés au cours de l'année 2019.

Il est rappelé la règle de la Communauté de communes, le montant maximum pris en charge par la communauté de communes est de 2000 €HT, le reliquat étant à la charge du demandeur.

1.4 CONTROLES ET TRAVAUX

CONTROLE

En 2019, la SAUR a assuré la vérification du débit et de la pression de 196 poteaux ou bornes incendie.

<u>Tableau 3</u> : répartition par commune des contrôles réalisés

COMMUNE	Poteaux / Bornes incendie		
	Ø80	Ø100	
Gourlizon		17	
Landudec		27	
Peumerit	6	4	
Plogastel Saint Germain	2	24	
Plonéour Lanvern	4	112	



Le programme pour l'année 2020 est le suivant :

- Guiler sur Goyen (6 PI) et Plozévet (118 PI) en début d'année.
- Plovan (52 PI), Pouldreuzic (73) et Tréogat (12 PI)

Soit au total 261 poteaux incendie à vérifier.

ENTRETIEN

La SAUR est intervenue sur 3 poteaux incendie au cours de l'année 2019 dont 3 remplacements.

Tableau 4 : Implantation des interventions d'entretien et/ou de remplacement

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	OBSERVATIONS
Tréogat	03	100	Grand Rue haut du bourg	Remplacement poteau	GPI
Plonéour	34	100	ZA Kerlavar	Remplacement poteau	Accident
Plogastel	09	100	Ty Nevez Scuiller	Remplacement poteau	Suite contrôle

RENOUVELLEMENT

Dans le cadre de la gestion patrimoniale des réseaux, 2 poteaux incendie ont été renouvelés.

<u>Tableau 5</u>: Implantation des poteaux renouvelés

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	OBSERVATIONS
Gourlizon	01	100	Route de Plogastel	Remplacement poteau	GPR
Plozévet	88	100	Mengleu	Remplacement poteau	GPR



PEINTURE

En ce qui concerne les interventions de l'ESAT du Pays Bigouden, 30 poteaux incendie ont été repeints en 2019. Cela permet de mettre en conformité les équipements avec la réglementation en vigueur (poteau bleu à peindre en rouge; la couleur bleue étant réservée aux poteaux nécessitant une aspiration de l'eau par les services incendie), entretenir le parc d'équipement et limiter le coût des travaux lors de la dégradation des capots de protection des poteaux incendie.

Tableau 6: Localisation des travaux de peinture sur les PI et nature des interventions

COMMUNE	Nombre total repeint	NATURE TRAVAUX		
		Bleu	Capot HS	Entretien
Plovan	3	3		
Pouldreuzic	12	11		1
Tréogat	3		2	1
Gourlizon	2			2
Landudec	6			6
Peumerit	Peumerit 2			2
Plogastel	2			2

• POTEAUX HORS SERVICE AU 31/12/2019

Tableau 7 : Localisation des PI hors service, nature des travaux à réaliser et date de déclaration d'indisponibilité.

COMMUNE	N° PI	Ø	ADRESSE IMPLANTATION	NATURE TRAVAUX	Date déclaration au SDIS
Plonéour	29	100	Keravel	Remplacement poteau	20/11/19



1.5 BILAN FINANCIER

Il se décompose de la façon suivante :

- CONTROLE:
 - o Contrôle des poteaux incendie les communes de Gourlizon, Plogastel Saint Germain, Peumerit, Landudec, Plovan et Plonéour Lanvern : 10 744,93 €HT.
- ENTRETIEN INSTALLATION :

Tableau 8 : Objet des bons de commande et le montant des travaux

OBJET DES TRAVAUX	Montant des travaux	Contributions des demandeurs
Peinture sur Plozévet	1 176,86 €HT	
Remplacement d'un poteau incendie sur Tréogat	2 788,00 €HT	
Peinture sur Plovan, Pouldreuzic et Tréogat	1 114,92 €HT	
Remplacement d'un poteau incendie sur Plonéour Lanvern	2 243,00 €HT	Assurance
Remplacement d'un poteau incendie sur Plogastel Saint Germain	2 243,00 €HT	
Renouvellement d'un poteau incendie sur Plozévet	1 500 €HT	
Installation d'un poteau incendie Plovan	1 500 €HT	
Peinture sur Gourlizon, Landudec, Peumerit et Plogastel	765,60 €HT	
Renouvellement d'un poteau incendie sur Gourlizon	1 500 €HT	
Installation d'un poteau incendie Pouldreuzic	1 500 €HT	750 €HT

Soit un montant de travaux réalisés en 2019 de 16 331,38 €HT.

MONTANT TOTAL

Le montant des dépenses consacrées par le budget EAU de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden au titre de la protection incendie s'élève en 2019 à 27 076,31 €HT, soit sur la base de 821 502 m³ distribués en 2019 un ratio de 0,033 €/m³ pour la défense incendie (3 % des recettes). A noter que le coût du personnel Communautaire n'est pas intégré dans ce montant.



2 LES BORNES DE PUISAGE

2.1 GESTION DU SERVICE

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden met à disposition des entreprises et des particuliers, 9 bornes de puisage par abonnement pour la distribution d'eau en gros sur les communes de Gourlizon, Landudec, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour Lanvern (2), Plovan, Pouldreuzic, Plozévet et Tréogat.

Rappel réglementaire et objectifs :

L'usage des bornes incendie est exclusivement réservé aux services de défense incendie et pour les besoins de l'exploitant.

Tout prélèvement pour d'autres usages est formellement interdit par la loi et pourra entraîner des poursuites et des sanctions financières conformément à la délibération du 16 octobre 2014 prise par la Conseil Communautaire. Des agents assermentés, de la SAUR, veilleront au respect de ces dispositions. Ils sont habilités à dresser un procèsverbal en cas de puisage non autorisé sur les bornes incendie et dans le cas de prélèvement sur les bornes de puisage sans abonnement.

Il s'agit de garantir la qualité sanitaire de l'eau pour l'ensemble des consommateurs et faire participer l'ensemble des utilisateurs au financement et à l'entretien des équipements.

Cela doit permettre également la limitation du coût d'entretien du parc des poteaux incendie par la limitation de leur usage non autorisé.

L'installation des bornes apporte les solutions réglementaires et sanitaires pour répondre aux besoins en eau des professionnels.

Les moyens mis en place

- 9 bornes de puisage.
- Une sensibilisation des entreprises susceptibles d'utiliser de l'eau est réalisée sur le terrain.
- Des rappels de mise à disposition des bornes de puisage sont apposés sur les poteaux incendie.
- Les demandes d'autorisation sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden.



2.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE PUISAGE

LISTE DES ENTREPRISES AYANT BENEFICIEES DU SERVICE EN 2019

Tableau 9 : Bénéficiaires d'autorisation

Entreprise	Motif du puisage	Volume utilisé
Commune de Pouldreuzic	Nettoyage de voirie	58,55 m ³
CEGELEC	Divers chantiers	0 m ³
LOCARMOR 15	Nettoyage de voirie	10,13 m ³
RIA environnement	Curage réseaux	xx m³
Commune de Plozévet	Nettoyage de voirie	7,43 m ³
LOCARMOR DV 772 CJ	Nettoyage de voirie	36,72 m ³
Hydroservices de l'Ouest BZ 950 KD	Curage réseaux	74,1 m ³
Hydroservices de l'Ouest 292 YW 56	Curage réseaux	17,7 m³
Commune de Plogastel	Services communaux	4,16 m ³
Commune de Gourlizon	Nettoyage de voirie	xx m³
EUROVIA Bretagne	Travaux routiers	xx m³
ЕТРА	Travaux de terrassement	xx m³
CCHPB service environnement	Nettoyage colonnes déchets	xx m³
Commune de Plonéour	Balayeuse	xx m³
LOCARMOR 14	Nettoyage de voirie	xx m³
SAS Le Roux	Travaux routiers	29,99 m ³
Hydroservices de l'Ouest 3830 YW 56	Curage réseaux	48,51 m ³

- LISTE DES ENTREPRISES AYANT OBTENU L'AUTORISATION D'UTILISER UN POTEAU INCENDIE EN 2019
- Entreprise Le Roux : chantier Landudec rue André Foy (problème organisationnel)
- CCHPB : remplissage bâche incendie Pencleuziou



• LISTE DES ENTREPRISES ABONNEES AU SERVICE PUISAGE EN 31 DECEMBRE 2019

Tableau 10 : liste des entreprises abonnées au 31/12/2019

Entreprise	Maître d'ouvrage	Motif du puisage	Volume demandé
CEGELEC	Privé, public	Divers chantiers	10 m ³
Commune de Pouldreuzic	Public	Balayeuse	50 m ³
LOCARMOR 16	Privé, public	Nettoyage de voirie	50 m ³
Commune de Gourlizon	Public	Nettoyage voirie	10 m ³
Commune de Plozévet	Public	Divers chantiers	10 m ³
Commune de Plogastel	Public	Besoins communaux	10 m ³
CCHPB éco	Public	Remplissage bâche Pencleuziou	200 m ³
LOCARMOR S HEMON	Privé, public	Nettoyage de voirie	50 m ³
Commune de Plonéour	Public	Balayeuse	10 m ³
Hydroservices de l'Ouest BZ 950 KD	Privé, public	Curage réseau	50 m ³
Hydroservices de l'Ouest 292 YW 56	Privé, public	Curage réseau	50 m ³
LOCARMOR 17	Privé, public	Nettoyage de voirie	10 m ³
BREMAT	Privé, public	Eau pour machine	10 m ³
CCHPB Service environnement	Privé, public	Nettoyage colonnes déchets	200 m ³
SAS LE ROUX	Privé, public	Travaux routiers	50 m ³
Hydroservices de l'Ouest 3830 YW 56	Privé, public	Curage réseau	50 m ³

• PROCES-VERBAUX

Au cours de l'année, 3 procès-verbaux de constatation d'un puisage sur poteau incendie ont été dressés.

- BREMAT sur Plozévet
- LOCARMOR sur Plonéour Lanvern
- SAS LE ROUX sur Gourlizon



2.3 LES CONSOMMATIONS

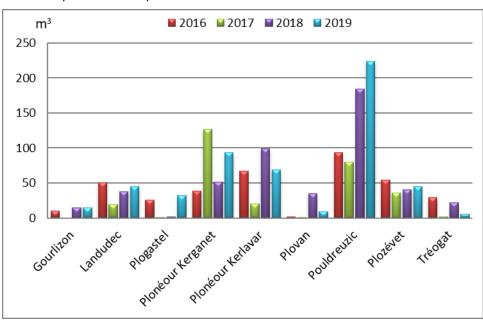
VOLUMES PUISES

Tableau 11 : Synthèse des volumes puisés par bornes

Volume (m³)	Compteurs au 26/12/18	Compteurs au 26/12/19	Consommation 2017	Consommation 2018	Consommation 2019
Borne de Gourlizon	27	41,9	0	15	14,9
Borne de Landudec	124	169,1	19,5	38	45,1
Borne de Plogastel	35*	67,1	1,3	2,1*	32,1
Borne de Plonéour Kerganet	228	321,3	127	51	93,3
Borne de Plonéour Kerlavar	216	284,4	20,5	99	68,4
Borne de Plovan	64	73,6	1,2	35	9,6
Borne de Pouldreuzic	559	782,4	80	184	223,4
Borne de Plozévet	194	238,6	35,8	40	44,6
Borne de Tréogat	97	102,2	2	22	5,2
Total des bornes	1 544	2080,5	287,2	486	536,5
Prélèvements autorisés sur Pl	1	135	I	I	135
Total des prélèvements	1 544	2215,5	287,2	486	671,5

^{*} Evaluation Plogastel Saint Germain

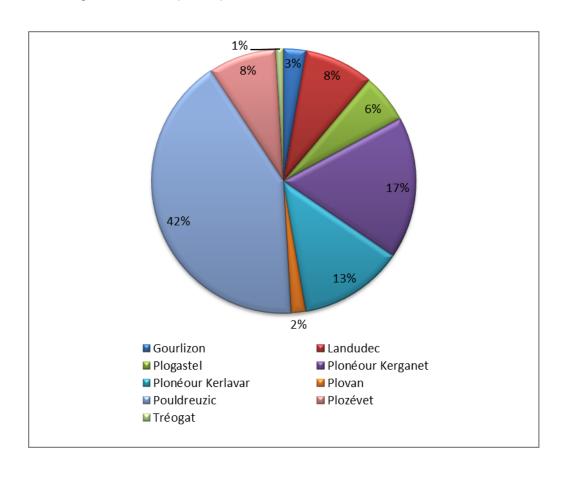
Graphique 3 : Evolution des prélèvements par bornes





• REPARTITION DES VOLUMES PUISES PAR BORNE

Graphique 4 : Pourcentage des volumes puisés par site en 2019





2.4 BILAN FINANCIER

• RECETTE DU SERVICE EN 2019

Tableau 12 : Liste des recettes de l'utilisation des bornes de puisage

Entreprise	Maître d'ouvrage	Motif du puisage	Montant € TTC
CEGELEC	Privé, public	Divers chantiers	25
Commune Pouldreuzic	Public	Balayeuse	63
LOCARMOR 16	Privé, public	Balayeuse	63
Commune de Gourlizon	Public	Balayage	25
Commune de Plozévet	Public	Besoins communaux	25
Commune de Plogastel	Public	Besoins communaux	25
CCHPB éco	Public	Remplissage bâche Pencleuziou	200
LOCARMOR S. Hemon	Privé, public	Nettoyage de la voirie	63
Commune de Plonéour	Public	Balayeuse	25
Hydroservices de l'Ouest BZ950KD	Privé, public	Curage réseaux	63
Hydroservices de l'Ouest 292YW56	Privé, public	Curage réseaux	63
LOCARMOR 17	Privé, public	Nettoyage de la voirie	25
BREMAT	Privé, public	Eau pour machine	25
CCHPB Service environnement	Public	Nettoyage colonnes déchets	200 + 200
SAS LEROUX	Privé, public	Travaux routiers	63
Hydroservices de l'Ouest 3830YW56	Privé, public	Balayeuse	63
BREMAT	Privé	Procès-verbal	288
LOCARMOR	Privé	Procès-verbal	288
		TOTAL	1 792

• DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE

Il n'a pas été réalisé de dépenses au cours de l'exercice

• DEPENSES PROGRAMMEES POUR 2020

Il n'est pas prévu de dépense sur les bornes de puisage au cours de l'année.



ANNEXES



ANNEXE 1



LISTE DES HYDRANTS DEBIT < 20m³/h Ø 80 NON OPERATIONNEL

COMMUNE	N°PI/BI	ADRESSE	DEBIT A 1 BAR
Plozévet	86	Merroz	11

LISTE DES HYDRANTS DEBIT< 30 m³/h Ø 100 NON OPERATIONNEL

COMMUNE	N°PI/BI	ADRESSE	DEBIT A 1 BAR
Plogastel St Germain	23	Saint Germain	22
Plonéour Lanvern	20	Mejou Roz	24
Plonéour Lanvern	76	Kerdalen	28
Plonéour Lanvern	77	Cozmaner	23
Plonéour Lanvern	81	Kerlec'h vihan	27
Plonéour Lanvern	87	Le Stang	20
Plozévet	63	Kervoueret	20
Plozévet	69	Le Leurre	14
Plozévet	74	Lezavrec	22
Plozévet	89	Pouldu	22